

Traitement des ordures ménagères - Modernisation de l'usine d'incinération - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par délibération du 5 mai 1997, le Conseil Municipal a décidé du principe du transfert de compétence du traitement des ordures ménagères au District du Grand Besançon, le transfert étant d'application immédiate pour les déchetteries et le compostage individuel, mais effectif pour les autres composantes de la compétence «traitement» à la date de création du syndicat mixte à venir pour le traitement des déchets ménagers et assimilés ; l'aire géographique de cette future structure intercommunale correspond à la zone dite «bisontine» définie par le Plan Départemental «déchets ménagers et assimilés» du Doubs, et regroupe environ 200 communes.

Ce syndicat mixte n'étant pas encore constitué à ce jour, la procédure de transfert des autres composantes de la compétence «traitement» est toujours en cours : la Ville est donc toujours maître d'ouvrage de l'usine d'incinération et titulaire de l'autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral.

Depuis le début de cette année, deux arrêtés préfectoraux complémentaires sont intervenus, l'un en date du 6 février 1998, relatif d'une part aux modalités d'analyse et d'utilisation des mâchefers de l'usine, et d'autre part à une mesure annuelle de «dioxines» dans les fumées, l'autre en date du 7 mai 1998, relatif à des mesures de «dioxines» dans des laits produits dans un rayon de 3 km autour de l'usine ; par ailleurs un arrêté du 6 février 1998 met en demeure la Ville de satisfaire aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991.

Dans ce contexte, la Ville doit donc réaliser dans les meilleurs délais des travaux de modernisation de son usine d'incinération, ce sans attendre plus longtemps la mise en place de la structure intercommunale destinée à prendre en charge la compétence «traitement». Cette circonstance s'inscrit donc désormais dans la décision de principe visée ci-dessus et implique que le moment venu, les charges financières (capital/intérêt) engagées par la Ville de Besançon et correspondant aux travaux de modernisation réalisés sur l'usine d'incinération soient transférées à la structure intercommunale.

En complément, parallèlement à ces travaux, la Ville va poursuivre la mise en place d'une politique de tri dans les déchets, qui s'articule autour de la valorisation matière pour recyclage, de la valorisation organique des produits fermentescibles et de la valorisation énergétique pour les déchets résiduels.

Modernisation de l'usine d'incinération

La modernisation de l'usine d'incinération sera effectuée sur le site actuel, compte tenu de l'existence du réseau de chaleur qui dessert le quartier de Planoise, et de sa capacité à assurer la valorisation énergétique des déchets résiduels incinérables de la zone définie par le Plan départemental «déchets ménagers et assimilés» du Doubs.

La Ville doit donc réaliser et assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation de l'usine, qui s'articule principalement autour :

- de la **construction d'une nouvelle ligne de four d'une capacité de 4 t/h**, destinée à remplacer les fours 1 et 2 de même capacité globale, qui respectera les normes de rejet définies par l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991 et la circulaire du 24 février 1997,

- de **diverses opérations d'épuration des fumées et d'amélioration de la qualité de la combustion**, consistant en :

. la mise en place d'installations complémentaires de *traitement des fumées sur le four n° 3* (capacité 3 t/h) permettant de respecter les normes de rejet définies par l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991,

. la mise en place d'*installations complémentaires* permettant de respecter les *futures normes de 0,1 ng/Nm³ de «dioxines» et furanes* sur les fours n° 3 (capacité 3 t/h) et n° 4 (capacité 4 t/h),

. *l'aménagement de plateformes de mesure* permettant en particulier l'enregistrement en continu sur chacun des deux conduits de cheminée de la teneur en poussières totales, en monoxyde de carbone, en oxygène et en acide chlorhydrique,

. *l'aménagement de brûleurs d'appoint* dans chacun des trois fours existants, permettant de garantir une température minimale de 850°C pendant au moins 2 secondes des gaz de combustion en présence d'au moins 6 % d'oxygène.

Afin de mener à bien ces opérations, la Ville devra lancer des procédures de consultation pour retenir notamment :

- un assistant à maître d'ouvrage (mission de programmation assurée par une équipe composée d'un programmeur, d'un bureau spécialisé en matière d'incinération et d'un économiste),

- d'autres intervenants pour des missions de contrôle technique, de coordination de sécurité et de protection de la santé, d'études de sol, d'études en coût global,

- après appel d'offres sur performances, l'équipe qui sera chargée de la réalisation des travaux de mise aux normes «fumées» du four 3 et de la construction du nouveau four.

Le financement de ces différents travaux sera assuré comme suit :

- pour l'aménagement des plateformes de mesure et des brûleurs d'appoint, dont le coût est estimé à environ 3 MF HT : financement dans le cadre contractuel sur les crédits du Fonds de renouvellement de l'usine d'incinération (90.622.2313.83006.32000), qui sera abondé des sommes nécessaires dans le cadre du budget supplémentaire,

- pour les frais d'étude : financement dans le cadre du budget supplémentaire pour les dépenses correspondant à l'exercice courant,

- pour les autres travaux dont le montant peut être actuellement estimé à environ 130 MF HT : a priori par emprunts spécifiques ; toutefois, le plan de financement de ces travaux sera arrêté ultérieurement par le Conseil Municipal, lors du choix des équipes lauréates.

Développement du tri et de la valorisation des déchets à Besançon

Indépendamment des évolutions qui interviendront dans le traitement des déchets, la Ville de Besançon a décidé de poursuivre la mise en place d'une politique de tri dans les déchets.

Pour la **valorisation «matière»**, compte tenu notamment du caractère de l'habitat à Besançon, différents moyens complémentaires de récupération des matériaux sont déjà ou seront mis en place sur la Ville : apport volontaire de matériaux dans des conteneurs de quartiers, collecte séparative de matériaux collectés en mélange dans une seconde poubelle, et tri de métaux après incinération ; la situation est actuellement la suivante :

- des solutions sont *déjà opérationnelles actuellement* pour le **verre** (choix de l'apport volontaire ; achèvement de l'équipement en 1999), et pour les **métaux ferreux** (unité de criblage et de déferraillage des mâchefers en service depuis 1996),

- des solutions seront *mises en oeuvre* dans le courant de cette *année 1998* :

. d'une part pour les **textiles** : mise en place de conteneurs de quartier en apport volontaire, dans le cadre d'une opération menée notamment avec l'Association des Paralysés de France (ce point fait l'objet d'un rapport présenté au présent Conseil Municipal),

. d'autre part pour la récupération des **métaux non ferreux**, avec la mise en place d'un séparateur à Courant de Foucault à l'usine d'incinération ; les études de faisabilité en voie d'achèvement, et dont le dossier sera présenté à un prochain Conseil Municipal : la mise en service de l'installation devrait pouvoir intervenir en fin de cette année 1998,

- pour les **papiers et les plastiques**, les modes de collecte à mettre en place restent à définir en fonction du type d'habitat :

. il est probable qu'un panachage de deux modes de collecte sera réalisé sur le territoire communal, d'une part des conteneurs d'apport volontaire placés sur le domaine public (comme pour le verre), et d'autre part la mise en place d'un deuxième bac destiné à recevoir ces matériaux, et qui sera collecté en porte à porte par les éboueurs comme les déchets restants destinés à l'incinération,

. des *expérimentations* dans des *quartiers tests* seront réalisées *dans les prochains mois* pour définir la solution qui s'avèrera la plus efficace.

Pour la **valorisation de la matière organique**, une première incitation au compostage individuel a été réalisée l'an dernier avec le District du Grand Besançon ; cette opération, qui a été reconduite pour 1998, vient de s'achever : la remise des composteurs a été réalisée au début de ce mois de juin.

Enfin, la **valorisation énergétique des déchets résiduels** est effectuée par le traitement des déchets à l'usine d'incinération, avec récupération d'énergie actuellement sous forme de chaleur (production annuelle d'environ 63 000 MWh soit 5 500 TEP), et assure ainsi 40 % des besoins du chauffage urbain de Planoise. Une possibilité ultérieure de cogénération avec production de chaleur et d'électricité est envisagée.

Ainsi, conformément à l'avis favorable de la Commission Environnement du 27 mai 1998, le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider la réalisation des travaux de modernisation de l'usine d'incinération susvisés,

- assurer le financement des études et des travaux correspondants,

- solliciter les organismes (notamment l'ADEME et le Département du Doubs) susceptibles d'apporter des aides financières sur ces opérations, à signer les conventions à intervenir, à inscrire en recettes les sommes correspondantes et les réaffecter en dépenses,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres avec les organismes qui auront été retenus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les missions techniques précitées, ainsi que le ou les avenants éventuels, dans la limite des crédits qui seront inscrits aux budgets.

«**Mme BULTOT** : Mes chers collègues, cette question du traitement des ordures ménagères est une question difficile car elle touche non seulement à l'intercommunalité, bouscule des prés carrés établis mais elle met des sommes considérables en jeu et pour simplifier le tout, elle doit répondre à une législation qui est constamment évolutive.

Il y a un an, par délibération du 5 mai 1997, notre Conseil Municipal a décidé du principe de transfert de compétence du traitement des ordures ménagères au District du Grand Besançon. Or, il s'est trouvé que celui-ci n'a pas suivi les conclusions de la Commission Déchets. Le District a donc en quelque sorte fait le choix de repartir à zéro en préconisant de confier la compétence traitement à un Syndicat Mixte rassemblant environ 200 communes afin de coller au plan départemental d'élimination des déchets. Ce Syndicat, le SYBERT, malgré les efforts déployés, est toujours en cours de constitution sans que nous puissions dire avec certitude quand il pourra être porté sur les fonds baptismaux.

Si l'intercommunalité dans le discours des uns et des autres est vivement souhaitée, la vision de cette intercommunalité n'est pas la même pour tous. Certains sont partisans d'un Syndicat à options avec une compétence obligatoire : l'incinération, d'autres qui représentent d'ailleurs le poids de population le plus nombreux, sont partisans de prendre le bloc de compétences et de constituer rapidement le SYBERT avec les communes et les syndicats qui sont d'accord.

Pour le profane, c'est un débat qui lui passe un petit peu au-dessus de la tête. Dans la réalité, les partisans d'une solution optionnelle ou à la carte si vous voulez, visent à trouver pour leur commune des solutions au moindre coût pour chaque type de déchets et donc à conforter leur trésorerie municipale, ce qui est tout à fait compréhensible mais c'est au détriment d'une solution globale. Pour les autres, dont je suis, il s'agit de construire l'intercommunalité autour d'un projet de maîtrise globale des déchets, la cohérence étant donc le maître mot. C'est l'intérêt de l'intercommunalité où chacun ne vient pas prendre ce qui lui convient mais au contraire met en commun ses moyens pour des solutions techniques et commerciales qui soient à la hauteur de l'enjeu. Or l'amortissement des investissements repose non seulement sur les tonnages traités, la rationalisation des transports, la pertinence des filières de recyclage appropriées à chaque catégorie de déchets, mais également sur la plus value apportée par le chauffage urbain, la cogénération, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie en électricité. C'est donc un vrai débat où on peut comprendre qu'on se hâte lentement car les investissements sont conséquents et si on ne maîtrise pas bien toutes les données, cette question du coût des investissements peut occulter l'intérêt des retombées économiques. Donc il faut donner du temps au temps. Simplement pour autant, la vie ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, en l'absence de mise en place de la structure intercommunale destinée à prendre la compétence traitement, la Ville de Besançon se doit un peu par défaut, de répondre aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991 et de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de février 1998.

Le rapport que vous avez sous les yeux vous indique comment se présente l'opération de modernisation de l'usine d'incinération avec récupération de chaleur qui sera effectuée sur le site actuel de Planoise. D'une part, il s'agit de mettre aux normes des fumées le four n° 3 qui est d'une capacité de 3 tonnes/heure, mettre aux normes les fumées chlorées, c'est-à-dire répondre donc aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991 qui était applicable en décembre 1996, dernier délai. Mais il comportera aussi un traitement des dioxines et des furanes visant à satisfaire le projet de seuil de dioxine qui sera de 0,1 ng/Nm³.

Il sera procédé aussi sur ce four 3 à des améliorations de la qualité de combustion. On aura des brûleurs d'appoint qui monteront la température minimale de 850° pendant 2 secondes en présence de 6 % d'oxygène, de même sur les fours 1 et 2. Et nous installerons aussi sur les deux cheminées des fours 1, 2 et 3 des plateformes de mesure en continu de différents polluants.

D'autre part, nous allons construire une nouvelle ligne de four, appelons-le four n° 4. Ce four n° 4 sera d'une capacité de 4 tonnes/heure. Il respectera les normes d'émission des fumées, il sera d'ailleurs plus performant que le précédent et les fours 1 et 2 seront alors démantelés. Nous aurons ainsi une capacité totale qui sera de 7 tonnes/heure, c'est-à-dire un maintien de la capacité au niveau actuel avec la possibilité d'évoluer en fonction des tonnages à venir, et par la suite on pourra procéder à la construction d'un four n° 5, d'un four n° 6 ou d'un four n° 7 s'il était besoin.

Cette solution que nous retenons est un peu en retrait par rapport à ce qui avait été prévu par le District. Elle répond aux besoins de Besançon et de son agglomération proche et elle laisse totalement ouvertes les possibilités ultérieures pour le SYBERT. C'est donc une solution raisonnable qui, avec ses étapes de phasage, ne surdimensionne pas l'usine et permet donc de s'adapter à l'évolution des directives ministérielles. Par exemple, aujourd'hui on est en train de remettre totalement en cause la notion de déchets ultimes en laissant plus de souplesse à l'enfouissement : les refus des centres de tris notamment qui ne seront plus obligés de venir vers les incinérateurs.

D'autre part, le nouveau projet du Ministère de l'Environnement qui est d'un taux de recyclage de 50 % au lieu des 30 % conduit à une grande incertitude quant aux tonnages que nous aurons à traiter. Par ricochet, il nous faut donc être très prudents sur le dimensionnement de notre usine.

Pour terminer, le financement des travaux de modernisation s'élèvera à 130 MF HT auxquels il conviendra d'ajouter 3 MF pour les plateformes de mesures et les brûleurs d'appoint ainsi que les frais d'études. Le délai prévisionnel pour l'opération d'ensemble se situe entre 18 et 24 mois.

Dans ce rapport, vous avez aussi un chapitre sur le développement du tri et la valorisation des déchets à Besançon qui montre notre volonté politique de franchir une nouvelle étape en la matière tant qualitative que quantitative.

M. DUVERGET : Dossier bien sûr incontournable, c'est une véritable histoire de fours si je comprends bien cette histoire d'usine d'incinération. L'enveloppe financière est considérable.

Premier élément, première proposition : par rapport à des investissements qui vont se développer partout dans toutes les grandes cités dans l'avenir, ne pourrait-on pas envisager un emprunt municipal ou un emprunt d'agglomération ou un emprunt de District par rapport à cela en expliquant à la population de façon très pédagogique et à la population jeune aussi quel est l'enjeu parce que l'enjeu financier pour l'instant, Mme BULTOT vient de le préciser, est de 130 MF HT mais en fait on sait très bien que dans les 10, 20, 30 ans à venir, l'enjeu financier va être encore plus considérable. D'autant que nous avons actuellement un certain nombre d'incertitudes : l'évolution des normes par rapport à 1992. On sait qu'aujourd'hui les investissements nécessaires par rapport à l'estimation qui avait été faite en 1992 par l'ADEME, je parle de l'ensemble des installations sur le territoire national, sont multipliés par 4. Les normes ont évolué.

Deuxièmement, le coût même de fonctionnement pour le traitement de la tonne, entre 1992 et 1998 avec les nouvelles normes a été multiplié par 2,5. Jusqu'où va-t-on aller ? C'est pourquoi il me semble très important d'anticiper et d'imaginer que demain les dépenses en matière de traitement des rejets à la fois domestiques et industriels représenteront des sommes de plus en plus considérables. On arrivera peut-être à des schémas identiques à ce que nous coûtent aujourd'hui les infrastructures en matière de voies de communication, en matière routière, en matière de TGV, c'est-à-dire qu'on va vers une croissance exponentielle.

Les questions principales que nous devons essayer de résoudre, mais nous naviguons un petit peu à vue étant donné l'évolution des chiffres, c'est effectivement sur quel coût d'investissement devons-nous nous arrêter. Quel sera le coût d'incinération d'une tonne d'ordures ménagères dans 5 ans, dans 10 ans avec les normes nouvelles ? Il y a aussi le système de la facturation à l'utilisateur. Comment devons-nous traiter l'utilisateur domestique qui lui, va respecter le tri sélectif par exemple, va faire un effort de civisme pour la collectivité et donc participera de cette façon-là par une attitude quotidienne à des économies et celui qui au contraire se moque de tout. Je crois que sur le plan des mentalités on n'est pas encore prêt d'évoluer et de permettre comme dans certains pays une certaine citoyenneté en la matière. Il me semble que là, il y a actuellement des questions énormes.

Pour la question globale du SYBERT, nous en avons parlé au District, quelle est la dimension optimale ou minimale de ces installations ? A quel moment fait-on des économies d'échelle ? Le transport de ces matières, la distance entre le lieu de traitement et le lieu de consommation peut avoir des incidences aussi considérables sur les économies et les économies d'échelle, c'est-à-dire qu'actuellement on a énormément d'inconnues. Vous êtes pris par le temps, c'est vrai, cela fait déjà une dizaine d'années que ce dossier est en pointillés, vous espérez encore gagner quelques années, vous êtes contraints maintenant à investir et moi je me pose la question effectivement, pour résumer l'intervention, de savoir si ces investissements ne méritent pas aujourd'hui, pas seulement pour la Ville de Besançon mais aussi pour les grandes collectivités, de véritables emprunts des collectivités auprès de la population car les emprunts c'est aussi pour satisfaire la population de demain, les enfants de demain pour que nous soyons dans un univers plus adapté à la vie de l'humanité.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si c'est la bonne formule de vouloir essayer d'emprunter 130, 200, 300 MF auprès des contribuables eux-mêmes de la Ville, du District, de la Région comme vous souhaitiez. Il existe des caisses qui sont spécialistes pour les prêts aux collectivités dont les taux sont à peu près raisonnables. Donc c'est ce que nous allons faire. Dans le rapport on vous dit qu'on fera des emprunts spécifiques, on va regrouper comme vous le verrez tout à l'heure tout ce qui concerne les déchets dans un budget annexe avec des investissements, etc. Nous allons faire des emprunts que nous allons immédiatement transférer au SYBERT lorsque les 200 communes et les syndicats déjà constitués seront d'accord pour un SYBERT maximum, un SYBERT à la carte enfin vous connaissez cela puisque vous êtes au District régulièrement. On a voulu attendre un peu en espérant que le SYBERT se constitue et prenne tout de suite cette opération puisque l'incinération sera obligatoire pour toutes les communes quelles qu'elles soient. C'est un système qui doit s'équilibrer de lui-même.

En ce qui concerne le coût d'incinération, il sera exactement le même pour toutes les communes concernées par le plan départemental d'élimination des déchets. Alors c'est vrai que cela va augmenter, pour tout le monde, le coût de traitement des déchets et d'élimination des déchets. On l'a dit, on l'a redit, ce sera multiplié par 2, par 3, par 4, par 5 mais ce sera partout et il faut s'attendre à avoir des chiffres importants. Je crois qu'on s'en tirera bien si on n'a que 130 MF à investir pour continuer à incinérer nos 65 000 tonnes par an. Ce sera déterminé par le SYBERT lui-même, ce ne sera plus à nous de l'indiquer. En construisant un quatrième four, on met l'usine d'incinération aux normes européennes mais on n'ajoute rien. C'est exactement ce qu'on traite pour l'instant dans deux mauvais fours, 1 et 2 et dans le four 3 qui peut être quand même remis aux normes parce que les 1 et 2 deviennent obsolètes. Ils peuvent fonctionner avec quelques autorisations mais il faudra ensuite les supprimer et on tournera avec les fours 3 et 4. On verra bien après car le tri à la source va quand même diminuer la quantité de déchets qu'on envoie à l'usine d'incinération. Il est difficile de prévoir dès maintenant, Martine BULTOT le disait tout à l'heure, car la législation en la matière varie d'une année sur l'autre.

M. JACQUEMIN : C'est certainement un des dossiers les plus difficiles à gérer car c'est un dossier technique d'une part et d'autre part beaucoup d'incertitudes l'entourent. Il y a d'abord les incertitudes qui s'attachent aux exigences de niveau européen pour l'essentiel et il semble bien d'ailleurs que devant les enjeux financiers consécutifs aux exigences européennes, on ait tendance à revenir à plus de raison, cela veut dire simplement qu'on mettra en oeuvre les remèdes à ces exigences un peu plus lentement. C'est une première incertitude.

Une deuxième incertitude qui est plus locale ici, c'est le périmètre dans lequel vous allez pouvoir gérer globalement cette affaire de déchets. Il est certain qu'il est bien difficile aujourd'hui, tel que je vois les choses dans les structures districales, de trouver un bon modèle de gestion qui convienne à tout le monde, or c'est aujourd'hui que vous devez prendre des décisions.

Incertitude aussi financière puisque les hypothèses sur le développement des flux à traiter ne sont jamais que des hypothèses car on sent très bien que certains lobbies peuvent avoir intérêt à un peu gonfler les chiffres. Il faut donc se garder d'estimations qui seraient trop importantes.

Ce que je crois, c'est qu'il faut dans la gestion de ce dossier beaucoup de prudence et je partage tout à fait la solution qui consiste à ouvrir un budget séparé pour toutes ces questions de traitement de déchets. C'est avec une gestion analytique qu'on sera le mieux à même d'avoir un outil qui fera prendre les moins mauvaises décisions.

J'avais une question à poser : finalement ces 130 MF devant être financés vraisemblablement par emprunts, quel est, Monsieur le Maire, le rythme de réalisation que vous voyez de ces emprunts et quelles sont les durées d'amortissement qui vont être choisies ? En clair au bout du compte quelle va être la charge qui va peser sur le budget communal du fait même de la réalisation de cet équipement de 130 MF pour les trois prochaines années par exemple ?

M. LE MAIRE : Premièrement, ce sera sur un budget annexe, donc cela ne va pas peser sur le budget principal de fonctionnement.

Deuxièmement, il faut penser à trois budgets : 1998, 1999 et 2000. On ne peut pas dépasser.

Troisièmement, le Préfet dans un courrier récent et Mme la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ont fixé des choses très précises. Il fallait que nous décidions de cela aujourd'hui sinon on pouvait avoir une fermeture de l'usine d'incinération d'un jour à l'autre. Vous voyez ce que coûterait à la Ville la fermeture de l'usine :

1. elle serait obsolète,
2. il faudrait emmener tous les déchets à Corcelles-Ferrières ou ailleurs, Pontarlier, etc., cela représenterait un coût terrible,
3. la vente de chaleur sur Planoise, sur l'hôpital serait également supprimée. Or cette vente représente 8 à 9 MF par an de recettes pour la Ville.

Je crois donc qu'il était indispensable qu'on fasse vite, c'est ce qu'on fait pour l'instant, parce qu'on a le couteau sous la gorge. On verra par la suite comment on s'arrangera avec le SYBERT mais le périmètre est tout indiqué, c'est le plan départemental. Les 200 communes on les connaît, les différents syndicats périphériques, on les connaît aussi puisqu'on travaille avec eux depuis longtemps pour constituer le SYBERT, donc tout est au point. On empruntera au meilleur, on ne peut pas vous indiquer ni la durée, ni le taux mais ce sera fait dans les conditions habituelles de préparation des prêts.

Mme BULTOT : Je voulais redire que le fait, il y a quelques années, d'avoir décidé de ne pas recréer une nouvelle usine d'incinération mais de moderniser celle-ci et de pouvoir la phaser était vraiment une très bonne idée parce qu'aujourd'hui cela nous permet de faire face justement à toutes ces incertitudes qui sont encore plus floues qu'il y a quelques années. C'est vrai qu'il y a un an, on disait au niveau du District : le four 4 sera un four de 6 tonnes/heure. Aujourd'hui on sait que le four 4 peut être un four de 4 tonnes/heure qui va correspondre à nos besoins du moment. Ce principe de phasage nous permet quand même de ne pas avoir des surcoûts, de bien coller à la réalité de ce qui se passe au niveau du traitement des déchets.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, quelques remarques. Si on comprend bien, à la lecture de ce rapport on a l'impression qu'effectivement du côté du District et du SYBERT cela ne va pas aussi vite que l'on croit et puis qu'à un moment donné la Ville a été obligée de faire face à une urgence qui devient de plus en plus criante qui est sa mise aux normes avec la problématique liée aux possibilités de plaintes. On a entendu dire effectivement que les plaintes de France Nature Environnement auraient pu avoir des conséquences assez désastreuses. J'aimerais qu'on puisse avoir les résultats des études épidémiologiques, des retombées des nuisances en ce qui concerne l'usine d'incinération. Ce serait important qu'en qualité d'élus nous puissions avoir les résultats de ces études afin de connaître un peu les effets sur la mise aux normes de l'usine d'incinération.

Je tiens à rappeler qu'en février 1997 on avait posé la question en Conseil Districal sur la mise en place de ce SYBERT. Nous sommes en 1998 et il faut avouer qu'il y a un obstacle au SYBERT, une inertie et la Municipalité a fort raison, et je m'en félicite, de reprendre en main le dossier des déchets.

Mais je crois qu'il faut aussi avancer dans ce dossier avec un certain état d'esprit. Quand je parle d'état d'esprit, c'est que j'ai été surpris que l'on nous présente d'abord ce dossier en terme de problématique autour de l'usine d'incinération et non en terme de politique globale de gestion des déchets, c'est-à-dire qu'on ne nous parle pas davantage de tri sélectif ou de choses de ce domaine-là.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce qu'il y a dans le rapport une phrase où on nous dit : la Ville va poursuivre la mise en place d'une politique de tri dans les déchets, etc. Je regardais le «Besançon Horizon 2001» voté en 1993 : en poursuivant la politique d'élimination, de tri sélectif des déchets. On a l'impression qu'on poursuit, qu'on poursuit, qu'on poursuit. J'ai envie de dire : qu'a-t-on réellement commencé ? On a au moins 10 ans de retard par rapport à nos voisins jurassiens par exemple. On a vraiment envie de dire qu'il faut passer à l'action, c'est-à-dire accompagner effectivement cette mise aux normes de l'usine d'incinération, ce phasage par la mise en place de tri sélectif ou d'une politique globale de collectes sur la Ville de Besançon, en attendant la compétence prise par le SYBERT.

Je note encore une fois qu'on nous parle d'études complémentaires. Mais enfin on nous a donné des documents de gestion globale des déchets depuis des années ; les conclusions, la mise en place d'une collecte sélective des matériaux recyclables en porte à porte, c'est-à-dire la présence d'une deuxième poubelle dans les foyers, ce sont des choses qui nous sont données par toutes les études, donc j'ai envie de dire on attend de passer effectivement à l'action dans ce domaine-là. Passer à l'action, c'est aussi dans la série des propositions qui nous sont faites, rajouter effectivement un accompagnement solide en terme de tri, collecte et valorisation des déchets, une sensibilisation à l'éducation, une politique de communication autour de cela. Je crois qu'il faudra accompagner ces actions, et pourquoi pas par la mise en place d'éco-conseillers. Je vous fais simplement remarquer que pour d'autres usines d'incinération, le recrutement d'éco-conseillers a permis de réduire les nuisances par rapport aux évolutions technologiques.

Mme BULTOT : Nous avons volontairement dans ce rapport indiqué le développement du tri et la valorisation des déchets à Besançon que nous entendons mener justement pour ne pas rester que dans le domaine de la valorisation énergie. En ce qui concerne le tri à la source, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il est vrai qu'autant le tri à la source peut être plus rapide, plus facile à faire en milieu rural, la deuxième poubelle, en ville c'est quand même beaucoup plus compliqué. Donc, actuellement nous avons décidé de commencer des expérimentations dans des quartiers tests où on ne fera pas la collecte de la même façon dans un grand immeuble ou dans un petit immeuble ou dans des pavillons. Il y a des problèmes et nous réfléchissons pour avancer progressivement, pour justement ne pas faire n'importe quoi car ce qui va compter en matière de tri dans les années qui viennent, c'est bien la qualité du tri et les filières qui seront appropriées. Nous prendrons peut-être des éco-conseillers, nous aurons le personnel qu'il faudra pour pouvoir mener ces opérations de manière très sérieuse.

M. LE MAIRE : Nous sommes en route vers le tri sélectif mais la route sera longue.

M. BONNET : Monsieur le Maire, il semble y avoir des positions très différentes au sein de la majorité plurielle aussi bien ici qu'au District.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

M. BONNET : C'est un sujet complexe et qui n'est pas politicien. On a vu quand même au District que vous n'étiez pas tous d'accord et je dirais surtout pas toutes d'accord. Je voudrais simplement savoir...

M. LE MAIRE : C'est la question alors ? Pourquoi faites-vous précéder vos questions d'un coup de patte ?

M. BONNET : Parce que mes questions peuvent être éclairées par d'autres choses. La question justement est totalement liée à cela parce qu'il y a quand même deux options pour ce qui est du SYBERT, une option plus pragmatique et une option plus exigeante. Je n'ai pas bien compris si la Mairie de Besançon avait un choix clair en la matière ou si c'était plutôt on attend et on voit en fonction de ce qui se passe au SYBERT.

M. LOYAT : Juste pour rappeler parce que cela a été dit par Martine BULTOT que le choix proposé ce soir est tout à fait cohérent par rapport au projet qui avait été développé dans le cadre préparatoire au SYBERT, et qu'il s'impose pour des contraintes de temps mais il est tout à fait rationnel. Il ne remet pas en cause ce qui sera fait dans le cadre de l'intercommunalité. Alors décider seul, cela va plus vite que décider à plusieurs mais on reste dans la démarche du traitement des déchets dans le cadre de l'agglomération. Pour ce qui est des choix du SYBERT, d'une certaine façon en prenant la décision qui est proposée ce soir, on se donne un peu de temps pour mieux réfléchir et mieux décider sur un dossier qui est effectivement difficile, d'autant plus qu'on le partage avec d'autres mais cela fait partie de la règle de la concertation et des décisions collectives.

M. LE MAIRE : Ce qu'on décide ce soir et ce qu'on décidera à propos du SYBERT c'est pour 10, 20, 30, 50 ans, donc cela mérite qu'on réfléchisse quand même correctement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.